

## Publications des tribunaux

---

### Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Duvaud Bernard*, fils de Robert et de Nelly, née Tacheron, né le 1<sup>er</sup> mai 1949 à Haute-Nendaz VS, originaire de Gilly VD, peintre, précédemment domicilié à 1400 Yverdon-les-Bains, rue de Neuchâtel 40, actuellement sans domicile connu; fus à cp fus I/215;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 24 octobre 1985, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Salle du Tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

3 septembre 1985

Tribunal militaire de division 2:  
Le président, major Nicolas Stoll

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Schupbach Laurent*, fils de Georges et d'Angela, née Carissoni, né le 31 mars 1964 à Genève, originaire de Landiswil BE, musicien, conscrit;

*Joliat Raymond*, fils de Raymond et de Madeleine, née Montavon, né le 11 mai 1962 à La Chaux-de-Fonds, originaire de Courtételle, employé de commerce; sdt radio à cp EM chars 17;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mardi 24 septembre 1985, à 8 h. 30, à Rolle, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation pour Schupbach d'insoumission intentionnelle subsidiairement de refus de servir plus révocation de sursis, pour Joliat d'inobservation de prescriptions de service, d'insoumission intentionnelle, subsidiairement de refus de servir, d'abus et dilapidation de matériel.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

5 septembre 1985

Tribunal militaire de division 1:  
Le président, colonel Jean-Mario Torello

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Mezei Franz Ferenz*, fils d'Istvan et de Lucienne, née Béguelin, né le 14 juillet 1961 à Melligen, originaire de Tramelan, sans profession, actuellement sans domicile connu; aide-cuis à cp EM div II/1;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le vendredi 4 octobre 1985, à 8 h. 30, à Pully, Le Prieuré, Salle des Vignerons, 1<sup>er</sup> étage, sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service, d'insoumission intentionnelle, subsidiairement de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

9 septembre 1985

Tribunal militaire de division 1:

Le président, colonel Jean-Mario Torello

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Malherbe Daniel*, fils de Rémy Claude et d'Alix Georgette Hélène, née Dallinge, né le 3 décembre 1957 à Genève, originaire de Chavornay VD, vendeur, précédemment domicilié à 1213 Onex, chez Monsieur Valler, rue de la Calle 25; can à btr ob I/2;

*Perret Michel*, fils de Pierre et de Renée, née Rossetti, né le 10 février 1944 à Bernex GE, originaire de Cottens VD, chauffeur, précédemment domicilié à 1213 Onex, avenue des Grandes Communes 22; can lm à cp ld fus IV/123;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 26 septembre 1985, à 8 h. 30, à Nyon, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation pour Malherbe s'insoumission intentionnelle, d'abus et dilapidation du matériel, d'inobservation de prescriptions de service, et pour Perret d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

9 septembre 1985

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Jacques Couyoumtzelis

## Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.09.1985
Date	
Data	
Seite	1169-1170
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 495

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.